



# **REGLEMENT PEDAGOGIQUE DE L'ÉCOLE MAITRISIENNE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE COLMAR**

## **PRÉAMBULE**

Au milieu des années 80, le Ministère de la Culture, sous l'impulsion de Maurice Fleuret, fut à l'origine d'une politique volontariste de renouveau des maîtrises en France. C'est donc dans la logique du développement de cette activité que nous avons formulé le projet de créer une maîtrise, département intégré au Conservatoire à Rayonnement Départemental de Colmar (CRD).

Convaincus de la valeur irremplaçable de ce genre d'éducation, nous avons la volonté d'offrir à de jeunes enfants un cadre unique pour vivre la musique et ainsi développer une personnalité épanouie, non seulement sur la base des acquis musicaux ou vocaux, mais dans un climat général de responsabilité et de confiance.

Après de longues hésitations entre une maîtrise mixte (Arlette Steyer, directrice fondatrice, étant une ancienne élève de la Maîtrise de Radio-France) et une maîtrise de Garçons, nous avons opté pour cette deuxième solution, le Ministère nous y encourageant particulièrement.

Sur le plan artistique, le chœur de garçons a une couleur particulière et fait partie du patrimoine culturel national.

Par ailleurs, nous avons observé que dans toutes les maîtrises qui s'ouvrent à la mixité, les garçons deviennent très vite minoritaires, voire se retirent complètement.

Grâce à l'appui de la Ville de Colmar, de l'Éducation Nationale et du Ministère de la Culture, nous avons ainsi pu organiser la vie scolaire et musicale des enfants en horaires aménagés.

Les élèves sont scolarisés à l'école Jean-Jacques Rousseau du CE2 au CM2, puis au collège Victor Hugo à partir de la 6<sup>ème</sup>.

Deux conventions signées entre la Ville de Colmar et l'Inspection Académique du Haut-Rhin pour l'enseignement primaire, et le collège Victor Hugo pour l'enseignement secondaire, définissent les règles de partenariat avec le CRD de Colmar.

# **I – La structure**

## **Un projet éducatif global**

La conviction qu'une maîtrise est un lieu privilégié de développement personnel dans un cadre « musical » repose sur deux spécificités, à savoir :

- un environnement musical quotidien
- une cohabitation intergénérationnelle allant de jeunes enfants à des adultes

La formation maîtrisienne permet à l'enfant d'être immergé quotidiennement dans une ambiance de pure musique, le matériau privilégié étant la voix, mais le projet éducatif est global. Il ne s'agit pas de former des enfants « voix », mais des enfants musiciens. Le terme formation est à comprendre dans son sens le plus large. L'objectif étant d'accompagner les enfants dans leur développement avec une importance particulière portée aux capacités individuelles et collectives de responsabilité et de confiance.

Le rythme de travail, rapide et soutenu, les rend autonomes dans l'apprentissage de la musique et dans leurs études. Le chœur n'est pas traité comme une masse mais chacun est interpellé personnellement. Le choriste trouve donc naturellement sa place et devient indispensable.

Ce fonctionnement permet à chacun de s'impliquer complètement dans le travail en l'amenant constamment à se remettre en question et à s'adapter. Lorsque l'enfant a compris que sa contribution est au service du travail collectif, si les exigences sont fortes et constantes, une grande efficacité devient possible. Il est constamment fait appel à l'auto-discipline, à l'auto-évaluation, à l'auto-correction, qui favorisent la progression de chacun tant sur le plan musical qu'humain.

Tout le projet musical est sous-tendu par ce projet éducatif global de responsabilisation, de respect et de confiance partagée.

Ce département du CRD repose sur deux institutions complémentaires :

- une école maîtrisienne bénéficiant d'un aménagement d'horaires en harmonie avec les rythmes scolaires
- une Pré-Maîtrise, une Maîtrise et des voix d'hommes

Cette organisation permet ainsi d'harmoniser la formation et la production des élèves.

# **II- Le recrutement**

- Recrutement des garçons pour l'école maîtrisienne

(cf. Règlement intérieur du CRD art. 12, 5)

Le jury est présidé par la directrice artistique et pédagogique de la Maîtrise ou son représentant. La directrice s'entoure de personnes qu'elle juge nécessaires à l'évaluation des aptitudes et à la motivation des candidats.

- Recrutement des hommes : sur audition.

### **III – L’emploi du temps de l’école maîtrisienne**

L’emploi du temps d’un élève n’est pas établi en fonction de l’âge ou du niveau scolaire, mais il est individualisé.

Toutefois, il dépend de l’organisation du collège, l’équipe administrative de ce dernier faisant le maximum pour libérer les enfants plus tôt que ne le prévoit la convention. Les durées d’enseignement des différentes disciplines variant d’une année scolaire à l’autre, celles indiquées ci-dessous sont des moyennes données à titre indicatif. Les collégiens peuvent ne pas avoir accès à certains cours. Ainsi, le temps de cours passé à l’école maîtrisienne est soumis à des variations annuelles, avec un minimum de 7 heures. Les maîtrisiens sont libérés au plus tard à 17 heures compte tenu de l’éloignement de leurs domiciles respectifs.

Les différents enseignements d’expression corporelle, d’initiation au clavier, de déchiffrage, de formation musicale, de technique vocale convergent tous vers l’axe principal qu’est le chant choral et les passerelles sont nombreuses dans ces différentes matières, grâce notamment à la qualité du travail d’équipe.

#### **Expression corporelle ou théâtre**

Même si les représentations de la Maîtrise ne sont pas a priori « mises en scène », le travail sur le corps est important. L’instrument du chanteur étant son propre corps, si nous voulons soutenir le développement global de la personnalité, nous devons tenir compte de l’aisance corporelle. Ainsi la Pré-Maîtrise se produit régulièrement en spectacles, organisés en articulation entre le chant choral et l’expression corporelle.

#### **Initiation au clavier**

Il ne s’agit pas d’un cours de piano traditionnel, la technique instrumentale n’étant pas l’objectif recherché. Les enfants sont répartis par groupes de 2 ou 3 et apprennent tout d’abord à découvrir le clavier (toucher, sonorités, etc.). Différents aspects sont ensuite abordés :

- déchiffrage
- réalisation de cadences
- improvisation/composition/harmonisation
- transposition
- trouver la mélodie sur une basse donnée ou l’inverse

La progression de ce cours est parallèle à celle de la Formation Musicale.

Les maîtrisiens qui pratiquent le piano dans un cours traditionnel sont encouragés à le poursuivre, l’enseignement maîtrisien proposant une orientation différente.

#### **Déchiffrage**

En lien direct avec le répertoire de la Pré-Maîtrise ou de la Maîtrise.

#### **Formation Musicale**

Même si ces cours sont à « dominante vocale », ils sont conformes à ceux du cursus traditionnel de Formation Musicale du CRD afin que l’enfant puisse l’intégrer à tout moment.

Lorsque les professeurs le proposent, et en accord avec l’élève et les parents, le maîtrisien peut continuer son cursus dans les cours traditionnels de Formation Musicale du CRD.

## **Technique vocale**

Les contraintes horaires nous obligent à mettre en place un cours de technique vocale collectif dont profite la majorité des collégiens (cf. emploi du temps). Toutefois, un créneau individuel est proposé pour le suivi des garçons en période de mue ou en difficulté vocale passagère.

Différents aspects sont abordés :

- Maîtrise de l'instrument vocal à partir de repères personnels (statique, respiration, résonance...)
- Qualité de la voix (beauté, souplesse)
- « Performance vocale » (étendue, puissance)

## **Chant choral**

En contact journalier avec la musique, les enfants assimilent les styles différents de façon naturelle, mais la musique sacrée constitue l'essentiel du répertoire.

La musique baroque est privilégiée, ainsi que celle du 20<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> siècle, mais la musique profane y est cependant présente.

Le programme s'adapte généralement au calendrier de l'année liturgique et tient compte du lieu dans lequel la Maîtrise se produit (église romane ou baroque, salle...).

Lors des déplacements à l'étranger, la Maîtrise interprète la musique chorale française, mais présente également au public des auteurs du pays visité, dans la langue originale.

Le chant grégorien, véritable passerelle entre la musique baroque et la musique contemporaine, qui offre un rapport direct texte - musique, et permet de travailler la souplesse de la voix est également au répertoire de la Maîtrise.

Il est important que les chanteurs puissent se familiariser avec de nombreuses langues (français, allemand, anglais, espagnol, italien, japonais, chinois, hongrois), et bien sûr le latin dans des prononciations différentes selon l'époque et le pays du compositeur.

Le répertoire à capella est privilégié mais les occasions de chanter avec un orchestre sont nombreuses.

La volonté de présenter des œuvres peu connues est permanente, dans l'intérêt des adultes qui composent le chœur d'hommes et chantent souvent dans d'autres chœurs, et dans celui des enfants stimulés par un répertoire varié.

Il n'y a pas de fond de répertoire à la Maîtrise et les choristes travaillent constamment de nouvelles œuvres.

Ce choix éclectique offre à tous une large culture musicale et la même exigence de travail technique et stylistique vaut pour l'ensemble des programmes abordés.

Le concert n'est pas une fin en soi, c'est la suite logique de l'enseignement maîtrisien. La préparation, la réalisation et l'évaluation participent à l'objectif d'éducation globale. Les répétitions, auditions, concerts, tournées, enregistrements ainsi que d'occasionnelles interventions musicales dans le cadre d'offices religieux de toutes confessions pouvant avoir lieu en dehors du temps scolaire sont obligatoires et font partie intégrante de l'enseignement maîtrisien.

## **IV – Évaluation**

### **Contrôle continu des études :**

Un contrôle continu et individualisé est régulièrement fait par l'ensemble de l'équipe pédagogique.

### **Conseil d'orientation :**

Le conseil d'orientation a traditionnellement lieu avant les congés de la Toussaint. Il réunit l'ensemble de l'équipe pédagogique du CRD et de l'école Jean-Jacques Rousseau, et est présidé par le directeur du CRD en présence d'un représentant des parents d'élèves. Il étudie plus particulièrement le travail des nouveaux élèves, de la Pré-Maîtrise, et de tout élève en difficulté.

### **Passages :**

Il existe plusieurs groupes de chant choral : les pré-maîtrisiens, les préposés et les maîtrisiens. Le passage de l'un à l'autre ne revêt aucun caractère d'automatisme mais est proposé en fonction de la progression personnelle de l'enfant.

### **Communication avec les parents d'élèves :**

- carnet de liaison
- rencontres parents/professeurs
- contact permanent et individuel avec les parents
- un bulletin trimestriel par discipline est adressé aux parents

## **V - Le chœur d'hommes**

Le chœur d'hommes est lui aussi un élément moteur de cette formation éducative et musicale, grâce à cette cohabitation intergénérationnelle allant de jeunes enfants à des adultes retraités pour certains. Du point de vue vocal on joue sur tous les registres, et les plus âgés font fonction de Co-éducateurs.

Certains des « pionniers » du chœur chantent toujours avec la Maîtrise. Leur fidélité au projet est très encourageante.

La majorité des participants sont de bons amateurs, parfois d'anciens maîtrisiens qui rejoignent le chœur après leurs études.

Le chœur d'hommes répète en moyenne cinq heures par semaine, les partitions devant être travaillées personnellement avant la répétition. Les maîtrisiens ayant mué peuvent intégrer le chœur d'hommes.

Un cours de chant de 30 minutes par semaine est proposé aux hommes qui le désirent.